

AI Act : 6 questions pour savoir où vous en êtes

Deux pages. Dix minutes. Aucune connaissance juridique requise.

Le règlement européen sur l'intelligence artificielle s'applique depuis le **2 février 2025**. Son article 4 impose à **toute** entreprise qui utilise des outils d'IA de garantir un niveau suffisant de maîtrise de l'IA chez les collaborateurs concernés — **sans aucun seuil d'effectif**. Une entreprise de cinq personnes dont un salarié rédige ses devis avec ChatGPT est concernée au même titre qu'un groupe industriel.

Depuis le **2 août 2026**, les autorités nationales peuvent contrôler et sanctionner, jusqu'à **15 M€ ou 3 % du chiffre d'affaires mondial** (plafonds ajustés pour les PME). Pour une PME, le risque immédiat n'est pas l'amende maximale : c'est de n'avoir aucun document à présenter le jour où la question est posée — par un contrôle, un client grand compte, un assureur ou un investisseur.

1. Savez-vous précisément qui, dans votre entreprise, utilise un outil d'IA aujourd'hui ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

POURQUOI CELA COMPTE

Vous ne pouvez pas encadrer ce que vous ne connaissez pas. Dans la plupart des PME, l'IA est déjà entrée par les usages individuels : un commercial qui rédige ses relances, une assistante qui résume des réunions, un gérant qui prépare ses devis. Rien de tout cela n'est déclaré.

SI LA RÉPONSE N'EST PAS OUI

Faites le tour de vos équipes cette semaine et notez, sur une simple feuille : qui, quel outil, pour quelle tâche. C'est la base de tout le reste, et cela prend une heure.

2. Vos équipes ont-elles été formées à l'usage de l'IA — et pouvez-vous le prouver ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

POURQUOI CELA COMPTE

C'est l'obligation de l'article 4, en vigueur depuis février 2025. Le texte n'impose ni certification ni programme officiel : vous êtes libre du format, à condition qu'il soit proportionné aux rôles. En revanche, la **preuve** vous incombe : registre, feuille de présence, support de formation, attestation.

SI LA RÉPONSE N'EST PAS OUI

Une sensibilisation interne de deux heures, documentée, suffit à constituer un premier niveau de preuve. L'absence de toute formation documentée est explicitement retenue comme facteur aggravant en cas de contrôle.

3. Avez-vous une règle écrite sur ce qu'il est permis — et interdit — de saisir dans un outil d'IA ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

POURQUOI CELA COMPTE

C'est le point qui expose le plus vite. Un salarié qui colle un fichier client, un bilan ou un dossier RH dans un outil grand public transfère des données hors de votre contrôle. Le sujet n'est plus l'AI Act mais le RGPD, et le responsable, c'est vous.

SI LA RÉPONSE N'EST PAS OUI

Une page suffit : ce qui est autorisé, ce qui est interdit, quels outils sont validés, qui contacter en cas de doute. Faites-la signer. C'est le document le plus rentable de votre mise en conformité.

4. Signalez-vous les contenus générés par IA, et votre chatbot annonce-t-il qu'il est une IA ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

POURQUOI CELA COMPTE

C'est l'article 50, applicable depuis le 2 août 2026. Toute personne qui interagit avec une IA ou consulte un contenu généré par IA doit en être informée. Deux obligations distinctes : le **marquage technique** lisible par machine, à la charge du fournisseur de l'outil, et la **mention visible** destinée aux personnes, à la charge de celui qui diffuse — c'est-à-dire vous.

SI LA RÉPONSE N'EST PAS OUI

Vérifiez trois endroits : votre site (chatbot, visuels), vos réseaux sociaux (visuels et textes générés), vos supports commerciaux. Une mention lisible suffit ; une clause enfouie dans les mentions légales, non.

5. Vos contrats avec vos fournisseurs d'IA précisent-ils ce qu'ils font de vos données ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

POURQUOI CELA COMPTE

Beaucoup d'offres grand public réutilisent les données saisies pour entraîner leurs modèles, sauf paramétrage contraire. Si vos données clients transitent par ces outils, vous devez savoir où elles vont, combien de temps elles sont conservées et si elles sortent de l'Union européenne.

SI LA RÉPONSE N'EST PAS OUI

Listez vos outils d'IA et vérifiez pour chacun : réutilisation des données pour l'entraînement, localisation d'hébergement, durée de conservation. Sur les offres professionnelles, ces réglages existent presque toujours — encore faut-il les activer.

6. Une décision affectant une personne est-elle préparée ou prise par une IA chez vous ?

☐ OUI ☐ NON ☐ JE NE SAIS PAS

POURQUOI CELA COMPTE

Tri de candidatures, évaluation de collaborateurs, notation de clients, octroi d'un financement : ces usages relèvent d'une catégorie à obligations renforcées, avec documentation, supervision humaine et information des personnes. Le calendrier d'application de cette catégorie a été aménagé, mais l'exigence de fond demeure — et le RGPD, lui, s'applique déjà pleinement.

SI LA RÉPONSE N'EST PAS OUI

Si la réponse est oui, c'est le seul point de cette liste qui justifie un examen approfondi. Ne le traitez pas seul.

Comment lire vos réponses

6 OUI	Vous êtes en avance sur la grande majorité des PME françaises. Formalisez ce qui ne l'est pas encore et conservez vos preuves.
4 à 5 OUI	Situation courante et rattrapable. Il vous manque en général l'écrit et la preuve, pas la pratique. Comptez deux à trois semaines.
2 à 3 OUI	Vous utilisez l'IA sans cadre. Ce n'est pas une faute, c'est la situation de la plupart des entreprises. Commencez par les questions 1, 2 et 3, dans cet ordre.
0 à 1 OUI	Traitez le sujet comme un point d'ordre du jour à part entière. Le risque n'est pas théorique : il devient contractuel dès qu'un client grand compte vous interroge.

Et maintenant

Les questions 1, 2 et 3 couvrent l'essentiel du risque d'une PME et se traitent en interne, sans budget. Si vous voulez un regard extérieur, je propose un échange de trente minutes : je vous dis où vous en êtes, ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas. Y compris quand il n'y a rien à faire.

calendly.com/patrick-thinkupcom/diagnostic-ia-30-min

Sources — Règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle, articles 4 et 50. Entrée en application le 2 février 2025 pour l'article 4 ; application pleine et pouvoirs de sanction au 2 août 2026. Le calendrier applicable aux systèmes à haut risque de l'annexe III a été aménagé par le paquet Digital Omnibus adopté en juin 2026 — vérifiez l'état du texte avant toute décision engageante.

Avertissement — Ce document est un outil d'auto-évaluation à usage informatif. Il ne constitue pas un avis juridique et ne remplace pas l'analyse d'un professionnel du droit sur votre situation particulière.